

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC

### RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

---

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) :

Les règlements 04-047-68, 04-047-82, 04-047-87, 04-047-88 et 04-047-89, tous intitulés « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » ont été adoptés par le conseil de la Ville à son assemblée du 21 septembre 2009 et sont entrés en vigueur le 28 septembre 2009.

Les modifications du règlement 04-047-68 visent le remplacement de l'affectation résidentielle par une affectation mixte pour la partie ouest des terrains situés sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie et le remplacement du secteur 25-T3 de densité 6 en secteur 25-T1 de densité 12 pour ces mêmes terrains.

Les modifications du règlement 04-047-82 visent la création d'un nouveau secteur de densité maximale de 9 délimité par le boulevard Saint-Laurent et les rues Sainte-Catherine et Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie et par la création d'un nouveau secteur de hauteur maximale de 60 m pour ces mêmes terrains.

Les modifications du règlement 04-047-87 visent à remplacer l'affectation « Couvent, monastère ou lieu de culte » par l'affectation « Secteur résidentiel » en regard de l'immeuble situé au 8844, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les modifications du règlement 04-047-88 visent à remplacer la désignation « Lieu de culte » par la désignation « Habitation » dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle en regard du presbytère de l'église Saint-Matthew, situé au 4975, rue Dufferin, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le règlement 04-047-89 modifie l'affectation du sol pour prévoir un usage casino sans limite de plancher sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 du cadastre du Québec situés dans le parc Jean-Drapeau.

Le Devoir

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent aussi être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 11 novembre 2009

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

Le Devoir